



## PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 15 octobre 2020

#### **Covid-19 : prolongation des arrêtés préfectoraux relatifs au port du masque et à l'interdiction de certains rassemblements dans le Bas-Rhin**

Au vu de la circulation du virus dans le département, la préfète du Bas-Rhin a décidé de prolonger jusqu'au 30 octobre 2020 les 16 arrêtés préfectoraux réglementant le port du masque et certains rassemblements.

La situation sanitaire dans le Bas-Rhin s'est nettement dégradée. Alors que le taux d'incidence pour 100 000 habitants dans le département s'élevait à 42,6 durant la semaine du 28 septembre au 4 octobre 2020, il a plus que doublé la semaine suivante, pour atteindre 97,3 selon l'Agence régionale de santé.

Comme a pu le rappeler le président de la République le 14 octobre lors de son intervention télévisée, il y a des règles et des gestes simples à appliquer partout afin de limiter la propagation du virus.

Dans ce contexte, la préfète du Bas-Rhin a décidé, en concertation avec les maires des communes concernées, de prolonger jusqu'au 30 octobre 2020 au moins, les arrêtés préfectoraux relatifs à l'obligation du port du masque :

- pour les personnes de plus de 11 ans dans les 13 communes de plus de 10 000 habitants du Bas-Rhin (Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Hoenheim, Haguenau, Sélestat, Bischwiller, Obernai, Saverne, Erstein) sur les mêmes zones que celles prévues dans les arrêtés initiaux,
- lors de tout rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique, et sur les marchés non-couverts, vide-greniers ou brocantes.

Conformément au passage de l'ensemble du territoire en état d'urgence sanitaire, de nouvelles mesures sanitaires ont été annoncées par le Premier ministre lors de la conférence de presse du 15 octobre 2020.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ces nouvelles mesures, les arrêtés relatifs à l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes après 21h dans certaines zones de Strasbourg, Illkirch-Graffenstaden et Schiltigheim, ainsi qu'à l'interdiction des rassemblements de plus de 30 personnes dans les établissements recevant du public sont également prolongés.

**Le virus circule toujours. Il convient de rester vigilant et de respecter les mesures barrières.  
Protégeons-nous, protégeons les autres !**

#### Contact presse

Bruno Iossif  
Tél : 07 72 34 91 14  
Mél : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex  
Facebook: @PrefetGrandEstBasRhin  
Twitter: @Prefet67